

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Le dix-sept décembre deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, adjoints,
Mrs LEDUC, LIROT, CAVAGNE, MANOUVRIER, Mmes ROLLAND, TROUILLET, BELLE,
Mr FUSTIER, Mme GAILLIARD

Etaient absents : Mme BIT Marie-Line, Mr METZLAFF Norbert, Mr RETUREAU Gilles,
Mme Cécile FOMBARON

Pouvoirs (2) Mr RETUREAU Gilles → Mr MANOUVRIER Jean-Louis

Mme FOMBARON Cécile → Mme DABADIE Marie-Jeanne

Secrétaire de séance : Mr Thierry FEUGIER

Date de convocation : 09 Décembre 2019

I/ APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU CITY STADE (annule et remplace délibération n°2016-038 du 02 Novembre 2016).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la réunion du 10 Septembre 2019 avec les riverains concernant les nuisances occasionnées par le city stade évoqué lors du conseil municipal du 5 Novembre dernier et la demande formulée par des élus d'inscrire un paragraphe « Sanctions » au nouveau règlement intérieur du city stade

Il conviendrait alors d'apporter deux modifications au règlement intérieur du city stade approuvé par délibération n°2016-038 du 02 Novembre 2016 à savoir :

- Les nouveaux horaires d'ouverture au public sont de 8H30 à 19H00.
- L'inscription du paragraphe « Sanctions » au dit règlement

Le Maire rappelle qu'à son avis 19h est un horaire un peu restrictif surtout en période estivale et renouvelle son souhait de ramener celui-ci à 20h.

Vote : 1 contre, 6 abstentions, 10 pour,

II/ SUSPENSION DU REPOS DOMINICAL / DIMANCHE 2020 : Avis du Conseil Municipal

Des commerces étant implantés sur notre Commune, le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant l'ouverture en 2020 des dimanches suivants de 9H00 à 19h30, à savoir :

- Dimanche 01 Novembre
- Dimanche 06 Décembre
- Dimanche 13 Décembre
- Dimanche 20 Décembre
- Dimanche 27 Décembre

Voté à l'unanimité.

III/ AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU COURS DE L'EXERCICE 2019 COMMUNE

Considérant la nécessité de continuer les opérations d'investissement dès le début de l'année 2020, autorisation est donnée à Mr le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2019 soit :

Chapitre 21 : 18 900,00€

Chapitre 23 : 633 184,25€

Voté à l'unanimité.

IV/TARIFS 2020

Mme FREI propose le maintien des tarifs actuels des locations des salles, des concessions et du columbarium et propose le maintien

Par vote 1 abstention et 16 pour.

VI/ DENOMINATION DE VOIRIE

Thierry FEUGIER rappelle au Conseil Municipal que toute habitation doit être identifiée géographiquement.

La maison témoin construite lors du projet de l'ancien lotissement « Les Coteaux » située rue des Perce Neige ayant été vendue, il, y a lieu alors de dénommer la voirie desservant ce terrain

- Impasse des Perce Neige

Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire informe l'assemblée sur la proposition de participation de la commune à hauteur de 18 317€ au financement des enjeux du projet de territoire. Le financement du projet et les participations des communes seront proposés au prochain conseil communautaire de janvier.

Le Maire informe que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui s'inscrit dans les orientations du projet de territoire et qui concerne la rue de la République, des interventions d'amélioration de l'habitat sont envisagées. La participation annuelle se monte pour la Commune à 7 850€, la SMVIC à 235 750€ et Saint Marcellin à 227 900€ sur une période de 5 ans.

Le Maire informe que les travaux de réfection de la RD 32, l'aménagement du carrefour et la création d'une piste cyclable sont prévus début 2020. Le coût total des travaux se monte à 444 000€ soit à charge de la commune la somme de 117 000€ et pour le département 327 000€.

Mr Belle rend compte de la dernière commission d'urbanisme :

- 4 Certificat d'Urbanisme d'information,
- 2 Déclaration Préalable
- 1 Permis de Construire maison individuelle,

Mr Belle fait part à l'assemblée que suite à l'épisode neigeux du 14 novembre dernier la commune a procédé à une demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles auprès du service Agriculture et Développement rural de la Direction Départementale du Territoire (DDT). Il a été recensé :

- 479 noyers arrachés,
- 3520 noyers cassés,

Ce qui représente environ 20% de dégâts sur la surface des noyers de la commune.

Mme Frei informe le conseil que le formulaire de demande de subvention 2020 a été envoyé aux associations avec un retour fin février. Les dossiers seront étudiés par la prochaine mandature.

D'autre part, une demande de la Présidente de la cantine a été faite pour une participation à l'achat de meubles de cuisine pour la salle de restauration. En tant qu'adjointe aux associations, Marie Hélène Frei a répondu que le budget subvention 2019 était clos et proposait de faire une demande de subvention exceptionnelle pour 2020. Après discussion avec Marie Jeanne DABADIE, celle-ci a fait remarquer que cette demande pouvait être prise par le budget communal en tant qu'achat de matériel. Il a été alors proposé à l'assemblée que cette information soit étudiée par les commissions travaux et finances sachant que le budget 2020 sera voté en avril 2020. En attendant, il est proposé de prendre contact au plus vite avec Madame la Présidente de la cantine avant tout achat.

Mr. Manouvrier soulève la question sur le manque d'éclairage public sur la rue des Tulipes. Mr Feugier répond que ce problème est en cours de résolution.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 18 Février 2020 à 20H

La séance est levée à 20h46.

Le secrétaire de séance,
Thierry FEUGIER



Le Maire,
Michel GENTIT,



